

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

Nombres de Membres

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation :

16/02/2023

Date de l'affichage de la
délibération :

**Objet : PDA périmètre
délimité des Abords,
projet ABF**

SEANCE DU 21 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois le 21 février à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

Étaient présents : Mmes Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Line BERTHOMIER, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Marc LARTIGUE, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN, Gilbert DARUD, Fabien RIME.

Absents excusés : Patricia VANONI, Véronique MARIN.

Excusés ayant donné pouvoir : Patricia VANONI, Véronique MARIN.

Secrétaire nommé : Monsieur BATAILLER

RAPPORTEURE : Mme THEOULLE

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code du Patrimoine, notamment les articles L. 621-30 et suivants, ainsi que les articles R. 621-92 à R. 621-95,

Vu l'étude de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 01 septembre 2018 sur le projet de PDA proposé,

Après en avoir délibéré, 14 Pour, 1 Abstention

DONNE son accord et APPROUVE le projet de Périmètre Délimité des Abords annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à Cette mise en place

Fait et délibéré par les membres présents.

Le Secrétaire de séance, Bruno BATAILLER

Le Maire, Bernard MONNET



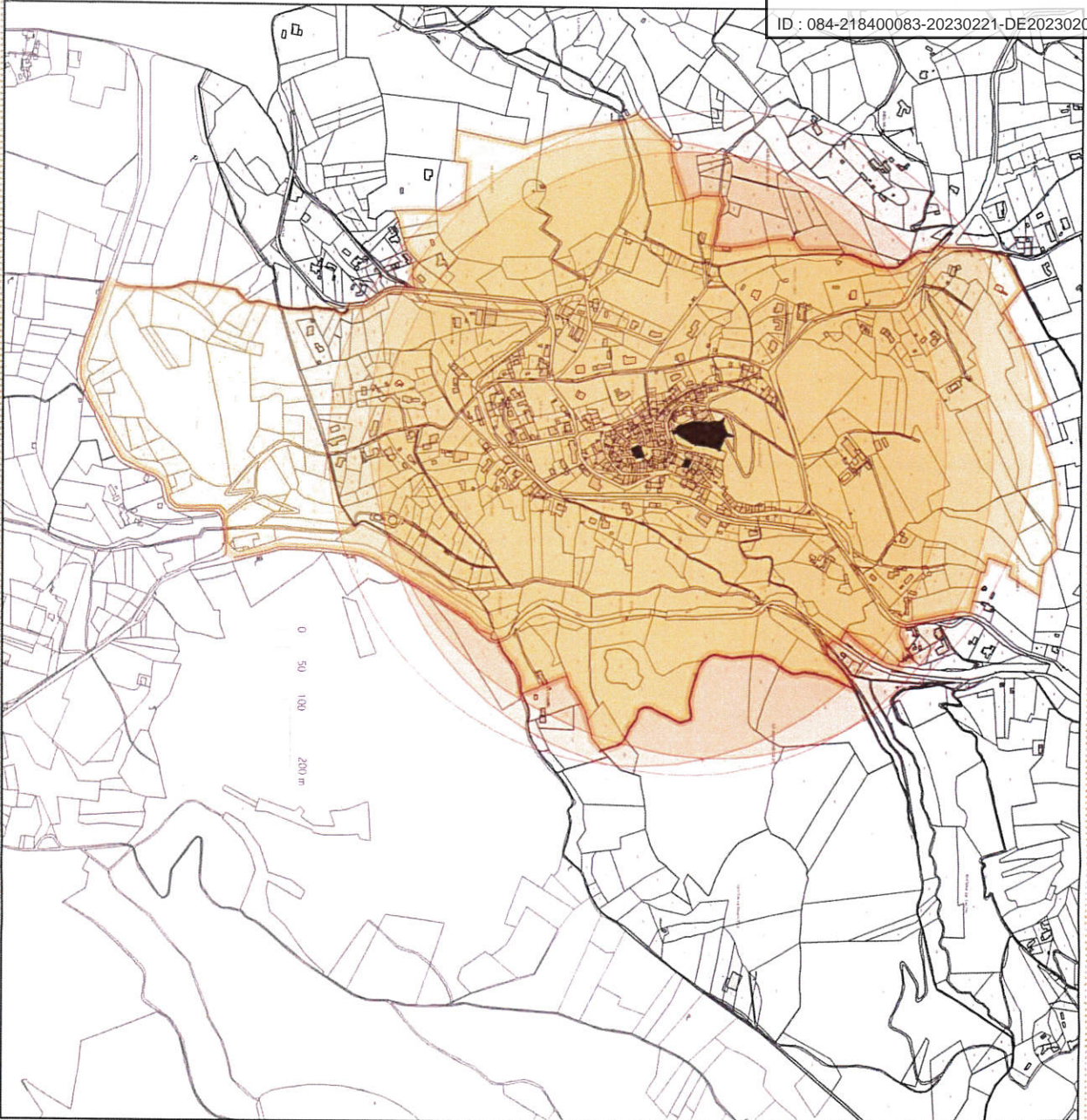
Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Affiché le

ID : 084-218400083-20230221-DE20230204-DE

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE LE BARROUX



■ Superficie d'emprise périmètre « des 500 mètres » : 0.994 Km² environ

■ Superficie d'emprise du PDA : 0.957 Km² environ.

Superposition de l'ancien périmètre de protection «des 500 mètres» et du nouveau Périmètre Délimité des Abords



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ALPES CÔTE D'AZUR
23, bd du Palais - 13617 Aix-les-Bains

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE VAUCLUSE
2, avenue de la Folie - Avignon Email : sdap.vaucluse@culture.gouv.fr T : 04 83 17 87 10

STUDIO BT ARCHITECTES
19, bd Raspail - Avignon

rafaella.velesce@bor-tolus.com JUILLET 2018
T : 0629164699